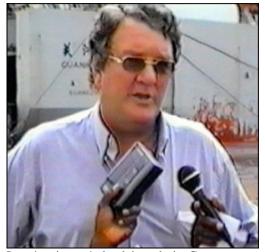
Procès du "bois du sang": huit ans de prison pour un Néerlandais

LA HAYE (AFP) - mercredi 07 juin 2006 - 18h53 - Le tribunal de La Haye a condamné mercredi à huit ans de prison un négociant néerlandais en bois, Guus Kouwenhoven, pour avoir violé l'embargo des Nations unies en vendant des armes au régime de Charles Taylor contre l'exploitation de concessions de bois exotique.

Le tribunal a jugé que M. Kouwenhoven, 63 ans, "a fourni des armes, en l'occurrence des mitrailleuses AK-47 et des lance-roquettes anti-chars RPG à Charles Taylor", malgré l'embargo des Nations unies sur l'importation d'armes au Liberia, en échange de concessions pour l'exploitation de bois exotique, un trafic surnommé le "bois du sang".

"En violant à grande échelle (l'embargo), l'accusé à contribué de manière substantielle à la violation de la paix internationale et à la déstabilisation de la région où se trouve le Liberia", a déclaré le président du tribunal Roel van Rossum.



Le négociant néerlandais en bois, Guus Kouwenhoven, en 1999 à Buchanan, Liberia © AFP/OTC/Archives

La chambre l'a toutefois acquitté de crimes de guerre au Liberia, estimant que l'accusation n'était pas parvenue à prouver les liens directs entre lui et les atrocités perpétrées durant la guerre, ni que les armes qu'il a importées avaient été directement utilisées dans les atrocités.

La chambre a cependant estimé que Guus Kouwenhoven a joué un "rôle crucial" dans l'importation en fraude d'armes au Liberia, en les échangeant contre de lucratives concessions sur les bois exotiques.

Selon les juges, les armes arrivaient au port libérien de Buchanan, contrôlé par OTC, et étaient utilisées par les troupes de Taylor.

Les juges ont souligné les "liens financiers et personnels forts" entre Kouwenhoven et l'ancien dictateur.

"Les intérêts de Charles Taylor comme président du Liberia étaient fortement entrelacés avec les intérêts financiers de Guus Kouwenhoven en raison de ses investissements", ont-ils déclaré.

Dans son réquisitoire, le procureur avait demandé une peine de prison de 20 ans et une amende de 450.000 euros. Une porte-parole du parquet a indiqué qu'il ferait sans doute appel de la sentence.

L'avocate de M. Kouwenhoven, Inez Weski, qui avait plaidé l'acquittement, a également indiqué vouloir faire appel.

A l'issue de l'audience, l'organisation écologiste Greenpeace a exprimé sa satisfaction, tout en appelant à l'instauration d'une législation européenne afin d'arrêter le commerce illégal du bois dans les zones de conflit.

"Le bois est une matière première importante qui nourrit la guerre et les conflits", a déclaré à l'AFP Stephan van Praet, coordinateur de la campagne pour les forêts africaines de Greenpeace International.

"Le procès de Kouwenhoven illustre que le commerce international du bois est incapable de s'autoréguler (...) Les gouvernements doivent arrêter le commerce illégal du bois provenant de zones de conflit tout de suite", a-t-il ajouté.

Charles Taylor a été contraint de quitter le pouvoir et le pays en en 2003, après 14 ans de guerre civile, pour un exil au Nigeria sous la pression de la communauté internationale.

Arrêté en mars au Nigeria, il est actuellement détenu par le Tribunal spécial pour le Sierra Leone (TSSL), et est en attente d'un procès pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.